



FR

CANADA

COMMUNIQUÉ

NO 17

NE PAS PUBLIER  
AVANT 10H  
LE 10 MARS 1977

TEXTE DE LA DÉCLARATION DU  
REPRÉSENTANT POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA  
AUX AUDIENCES PUBLIQUES DE LA  
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE SUR LE  
PROJET DE DÉRIVATION DE GARRISON

---

(TRADUCTION)

EXTERNAL AFFAIRS  
AFFAIRES EXTERIEURES  
OTTAWA  
JUN 24 1977  
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Déclaration du Gouvernement du Canada

Les audiences publiques de la CMI sur le  
projet de dérivation de Garrison

mars 1977

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires,

Au nom du Gouvernement du Canada, je désire louer le Bureau international d'étude sur la dérivation de Garrison ainsi que les membres et les experts-conseils des différents comités du Bureau pour la préparation du rapport d'ensemble sur l'incidence transfrontière du parachèvement et de la mise en service de l'ouvrage de dérivation de la Garrison, ainsi que l'avait ordonné la Commission le 30 octobre 1975, en vertu du Renvoi du 22 octobre 1975.

Le Gouvernement du Canada a pris connaissance des conclusions du Bureau, notamment celle où il affirme que l'ouvrage de dérivation de Garrison, dans sa conception actuelle, aurait une incidence néfaste sur les eaux canadiennes. Le Gouvernement du Canada prend également acte des recommandations techniques du Bureau et estime que la CMI pourrait fort bien s'en inspirer pour faire les principales recommandations que nous attendons. Cependant, il se dégage dudit rapport que la mise en oeuvre des recommandations du Bureau portant sur les moyens de réduire les dommages n'éliminerait pas certaines incidences négatives du projet sur la qualité des eaux canadiennes.

Eu égard aux recommandations du Bureau, le Gouvernement du Canada presse instamment la Commission de souligner l'importance des tests auxquels le Bureau recommande de procéder avant le parachèvement de l'ouvrage ou sa mise en service complète. Plus exactement, le Canada demande qu'on étudie la possibilité de limiter les zones-types pour les tests d'irrigation à la seule superficie nécessaire pour répondre aux exigences des expériences, tout en réduisant au minimum leur éventuelle influence transfrontière au cours de la période des tests. En outre, il est proposé que des tests aient lieu afin de déterminer, pour la totalité des cultures possibles, l'usage optimal des eaux d'irrigation, des engrais, des pesticides et autres produits chimiques, et de définir le plus clairement possible les "meilleures pratiques d'exploitation" auxquelles le rapport fait allusion. En ce qui touche la recommandation n° 12, nous estimons qu'il est essentiel de disposer d'un mécanisme efficace dont la fonction serait de veiller à ce que les meilleures pratiques d'exploitation soient effectivement utilisées.

Le Canada désire faire part de son inquiétude devant l'éventuelle incidence néfaste sur la qualité des eaux pour les futures industries qui pourront s'établir par suite de la dérivation de Garrison, comme l'industrie alimentaire, celle du raffinage de la betterave sucrière, les parcs d'engraissement et autres installations du même genre.

Le Canada prend également acte des conclusions et des recommandations du Bureau en ce qui touche la limitation du transfert des biotes aquatiques d'un bassin hydrographique à un autre, et, en particulier, les recommandations du Bureau sur la modification et les épreuves préliminaires du projet de grille à poissons sur le canal McCluskey. Le ministère de l'Environnement a entrepris une révision de la conception et du fonctionnement envisagés de l'ouvrage et sera heureux de mettre les conclusions de son étude à la disposition de la Commission avant qu'elle ne prépare son rapport pour les deux Gouvernements.

En conclusion, je voudrais féliciter une fois encore le Bureau d'étude de la dérivation de Garrison et tous ceux qui ont participé à la production de son rapport pour avoir réalisé une tâche aussi exigeante. Le Gouvernement du Canada attend avec impatience les recommandations de la Commission sur les mesures susceptibles d'aider les deux Gouvernements à veiller au respect des dispositions du Traité sur les eaux limitrophes. Après avoir passé en revue les recommandations, le Gouvernement du Canada sera prêt à engager la discussion avec le Gouvernement des Etats-Unis dans l'espoir d'aboutir à un accord à ce sujet.

A ce propos, permettez-moi de transmettre la reconnaissance du Gouvernement du Canada pour la réponse positive que le Gouvernement des Etats-Unis a donnée à la Note canadienne du 12 octobre 1976, qui demandait l'ajournement des décisions et des travaux relatifs au réservoir de Lonetree jusqu'à la réception du rapport de la Commission sur les aspects transfrontiers du projet de Garrison et la tenue de consultations bilatérales. Tout en étant préoccupé des suites possibles du projet de Garrison sur le Canada, mon Gouvernement est encouragé par l'empressement du Gouvernement des Etats-Unis en cette matière. Nous y voyons un autre exemple des efforts mutuels et constructifs des deux Gouvernements en vue de régler les problèmes de pollution transfrontière.